NOTE D'INFORMATION

OBLITOP

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP18075 en date du 04/07/2018.

Directeur
Hicham ELALAMY

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION,** sise à **416, Rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca,** représentée par **M. Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Téléphone : 0522 45 38 38
Casablanca

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **OBLITOP**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000040396**
- Date et référence de l'agrément : **12/06/2015, GP15011**
- Date de création : **28/09/2000**
- Siège social : **163, Av Hassan II**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01/01** au **31/12**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **GESTFONDS**
- Société de gestion : **WAFA GESTION,** représentée par **M. Reda HILALI.**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank, sis à 2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca,** représenté par **M. Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur Général Adjoint.**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	**Responsable à contacter**
ATTIJARIWAFA BANK	Responsables d'agences du réseau d'ATTIJARIWAFA BANK

- Commissaire aux comptes : **Deloitte Audit,** représentée par **M. AHMED BENABDELKHALEK.**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations OCT**
- Sensibilité min : **0.5 (Exclu)**
- Sensibilité max : **1.1 (Inclus)**
- Indice de référence : **100% Moroccan Bonds Index Court Terme.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du FCP est d'offrir à tout investisseur une appréciation régulière de son épargne avec une liquidité quotidienne.**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira son actif à hauteur de 90% minimum, hors titres d'OPCVM « Obligations Court Terme » et liquidités, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances. Le FCP ne peut détenir ni actions, ni certificats d'investissement, ni droits d'attribution ou de souscription, ni parts d'OPCVM « actions », ni parts d'OPCVM « diversifiés », ni parts d'OPCVM « contractuels ». L'investissement dans des OPCVM « Obligations moyen et long terme » n'excèdera pas 10% des actifs du FCP, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Enfin, le fonds pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : **1 an.**
- Souscripteurs concernés : **Personnes physiques et morales.**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **24/11/2000.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est calculée chaque jour (quotidiennement) et si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux de Wafa Gestion et du réseau d'Attijariwafa Bank selon une fréquence quotidienne et publication dans la presse économique, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :
 - **Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Locaux du réseau d'Attijariwafa Bank ;**
 - **Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription ;**
 - **Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat ;**
 - **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré avant 10h30, dans les locaux du réseau d'Attijariwafa Bank et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.**
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 1% HT maximum des montants souscrits, dont 0% incompressible, acquis au FCP.**
 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat sont nulles.**

- Cas d'exonération :
 - **Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la VL ;**
 - **Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la VL.**

- Frais de gestion :
 - **1% HT au maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le fonds sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP et prélevés selon une périodicité trimestrielle.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
1-Frais de publications	20000 DHS
2-Commissaire aux comptes	11000 DHS
3-Commission de l'AMMC	0.025%
4-Dépositaire	0.05%
5-Maroclear (Commission de gestion du compte émission)	4000 DHS ANNUELLE
6-MAROCLEAR (Droit d'admission)	TRIMESTRIEL SELON LES CONDITIONS EN VIGUEUR
Prestations de Wafa Gestion	Frais de gestion-1-2-3-4-5-6